



Déclaration liminaire **CGT**
au comité social d'administration (CSA) extraordinaire
du 22 mai 2025.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

Une nouvelle fois nous est présenté pour consultation le projet d'arrêté pour la « **dé-classification** » des logements de service, et qui voudrait acter la réduction de – 125 NAS, et – 12 COP A, à VNF.

Si certains éléments complémentaires ont été fournis par la direction générale, la cartographie des sites pérennes d'exploitation et de maintenance n'a pas évolué depuis fin mars, alors que nous savons bien que **l'objectif de VNF est de réduire encore davantage le nombre d'implantations pérennes sur le territoire d'ici à fin juin. Cette cartographie définitive est pourtant un élément essentiel pour déterminer la localisation des NAS.**

Par ailleurs aucune garantie ferme sur le respect de la clause dite du grand père n'a pu être apportée par la direction générale.

La CGT rappelle qu'en 10 ans, **VNF a divisé par deux les logements classés en Nécessité Absolue de Service.**

**La CGT refuse de s'inscrire dans une telle trajectoire,
réduisant d'autant la possibilité pour les agents de se loger à un coût moindre.**

Avec une inflation galopante que nous connaissons depuis plusieurs années, cette orientation impacte directement le pouvoir d'achat des agents, qui plus est des plus vulnérables, ceux ayant les plus bas salaires.

Ces logements permettent pourtant **une surveillance du domaine public fluvial, de nos ouvrages** et préserve VNF de bon nombre d'actes malveillants, dégradations et vols, qui représentent une charge financière importante pour l'établissement.

La CGT restera fermement opposée à la réduction du nombre de maisons de service classées en NAS.

La CGT revendique, outre le maintien des NAS, le doublement des budgets alloués aux logements de service, afin d'offrir aux agents, mais également à leur famille, des conditions de vie dignes.

Merci.
Vos élus CGT au CSA central.